

République Française
 Département de la Nièvre
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 02/12/2022
 Date d'affichage : 02/12/2022
 Nombre de membres afférents au
 conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Daniel GILLONNIER, maire,

Etaient présents : Daniel GILLONNIER, Gilbert LIENHARD, Martine LEROY, Béatrice BOULOGNE, Yannis BONNET, Stéphanie OUVRY, Jean-Pierre MARASI, Christine GUIBLIN, Nadine BREUZET, Patrick PONSONNAILLE, Alain DEDISSE, Frédéric CASSERA, Denis REBY, Corinne COLONEL, Alexandre BLANDIN, Florence GUILLAUME, Carole TABBAGH-GRUAU, Michel VENEAU, Sylvie REBOULEAU, Lucie LECLERC, Alexandre BOUCHER-BAUDARD, Hicham BOUJLILAT,

Absents ayant donné procuration : Michel RENAUD à Gilbert LIENHARD, Annie MILLIARD à Martine LEROY, Frédéric GABEZ à Stéphanie OUVRY, Pauline PABIOT à Daniel GILLONNIER, Isabelle DENIS à Hicham BOUJLILAT, Martine BOREL à Béatrice BOULOGNE, Pascale QUILLIER à Michel VENEAU,

Effectifs	22
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	7

Secrétaire de séance : Frédéric CASSERA

Objet de la délibération : Attribution d'aides en faveur du développement durable

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-2 ;

Vu le code général des impôts ;

Vu la délibération du 26 mai 2008 décidant du lancement de la démarche Agenda 21 ;

Vu la délibération du 29 mars 2010 créant un dispositif d'aides communales en faveur du développement durable ;

Vu la délibération du 24 septembre 2012 modifiant le règlement

d'attribution de ces aides ;

Vu la délibération du 25 septembre 2014 modifiant les modalités d'attribution du dispositif d'aides ;

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2016 modifiant le règlement concernant le dispositif d'aides en faveur du développement durable ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la Commission des Finances,

- **DECIDE** d'attribuer les aides mentionnées dans le tableau joint en annexe,

- **DIT** que les crédits sont inscrits dans la section d'investissement du budget 2022 de la commune.

Unanimité.

Pour extrait conforme :
Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre). The stamp contains the text 'MAIRIE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE' and '(NIEVRE)'. A signature is written over the stamp.

Attribution d'aides en faveur du développement durable
Annexe à la délibération du 8 décembre 2022

Nom du bénéficiaire	Achat	Aide accordée
Michel GACEUS	Vélo à assistance électrique	150 €
Rémy LOUAT	Vélo à assistance électrique	100 €
Jean DOS SANTOS	Vélo à assistance électrique	150 €
Sébastien ROBLIN	Vélo à assistance électrique	150 €
Aurélie SEMENCE	Récupérateur d'eau	29,95 €
Montant total attribué		579,95 €